

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Etienne, mercredi 6 janvier 2021

### **COVID-19 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DÉMARRAGE DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION DANS LA LOIRE**

Ce mercredi 6 janvier, le département de la Loire s'est officiellement engagé dans la vaccination contre la Covid-19. Cette campagne de vaccination concerne en priorité les personnes âgées en Ehpad et unité de soins de longue durée (USLD), mais également tous les personnels de la santé de plus de 50 ans ou ceux avec un facteur de risque de développer une forme grave, qui le souhaitent.

Lundi 4 janvier, la campagne de vaccination contre la Covid-19 a officiellement débuté en Auvergne-Rhône-Alpes après le démarrage d'une phase pilote qui a débuté dans le Rhône le 28 décembre dernier dans deux établissements.

**Établissement pivot** désigné par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de la Loire, **le Centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne** a pour mission de stocker une partie des dotations de vaccins du département et de coordonner leur distribution auprès d'autres établissements (publics et privés).

Il a reçu ce jour une première dotation de **4 800 doses de vaccins** qui sera complétée d'une deuxième livraison de **4 800 doses** dans les prochains jours, permettant de débiter la vaccination dès ce matin.

En priorité, sont visées les personnes âgées dépendantes en Ehpad et USLD ainsi que tous les personnels de ces établissements âgés de plus de 50 ans ou ayant des facteurs de risque, et, notamment ceux en contact avec les résidents ou patients.

#### **3 EHPAD ET USLD CONCERNÉS CETTE SEMAINE PAR LA VACCINATION DANS LA LOIRE**

Les premiers établissements qui débutent cette semaine la vaccination **sont l'USLD du CHU de Saint-Etienne, l'EHPAD de Bellevue géré par la Mutualité et l'EHPAD de Montbrison du Centre hospitalier du Forez**. D'autres établissements pourraient rapidement s'ajouter à cette première liste.

Pour rappel, chaque personne souhaitant se faire vacciner doit faire l'objet, en amont, d'une visite médicale permettant au médecin de vérifier son état de santé, de confirmer l'absence de contre-indication et également de recueillir **son consentement** après lui avoir transmis toutes les informations nécessaires à la formulation d'un choix éclairé.

Pour un certain nombre de résidents dépendants, le recueil du consentement nécessite de se rapprocher de la famille afin d'obtenir une décision de leur part, ce qui demande un temps non négligeable aux équipes des établissements. Par ailleurs, les structures concernées doivent réunir le conseil de vie sociale afin de valider la stratégie de vaccination au sein de l'établissement, en y associant les représentants des usagers.

#### **Contacts presse**

Préfecture Loire : 06 12 58 25 04  
communication@loire.pref.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes  
Service presse : 04 27 86 55 55  
ars-ara-presse@ars.sante.fr

## ACCÉLÉRATION ET ÉLARGISSEMENT DE LA VACCINATION

Comme l'a annoncé le ministre des solidarités et de la santé, une accélération de la vaccination est attendue sur le territoire national. La vaccination est désormais proposée à tous les personnels du monde de la santé de plus de 50 ans qu'ils soient du secteur public ou privé, hospitalier ou libéral mais également aux pompiers, aux services à domicile ainsi qu'aux personnes de moins de 50 ans ayant des comorbidités donc un risque à développer une forme grave de la maladie.

Dans la Loire, un premier **centre de vaccination**, au sein du CHU de Saint Etienne - Site de l'Hôpital Nord, **a été ouvert ce mercredi 6 janvier** pour les personnels libéraux et ceux qui ne peuvent pas être vaccinés dans leur propre établissement.

Après cette première journée, **177 personnes** (USLD et centre de vaccination du CHU) ont été vaccinées.

Par la suite, **d'autres sites de vaccination** seront rapidement déployés sur l'ensemble du département.

## PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL DANS LA LOIRE

Comme précisé dans le [communiqué du 28 décembre dernier](#), le pilotage de la vaccination dans chacun des départements se fait sous la coordination des Préfectures de département et de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

- **Jeudi 7 janvier, le comité stratégique**, co-piloté par la préfecture de la Loire et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, se réunira pour la première fois. Il permettra de présenter cette stratégie vaccinale auprès des élus et représentants sociaux du département.
- La première réunion de la **cellule opérationnelle vaccination**, pilotée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en présence du Préfet, se tiendra **le vendredi 8 janvier matin**, afin de présenter l'ensemble de la stratégie vaccinale et sa déclinaison dans le département sur le terrain, de faire état des difficultés rencontrées et de préparer rapidement les étapes suivantes.

Ces deux instances seront régulièrement réunies et consultées tout au long du déploiement de la vaccination dans le département.

## RAPPEL DE LA STRATÉGIE VACCINALE EN FRANCE

Le premier objectif de la vaccination, est de faire baisser le nombre des formes graves de COVID. Les résultats des études cliniques des candidats vaccins semblent converger pour démontrer un fait principal : la vaccination permet de réduire massivement la mortalité due au virus et à ses formes graves.

### La stratégie vaccinale repose sur trois grands principes :

- **Le libre choix des patients** : le Président de la République l'a dit, la vaccination ne sera pas obligatoire.
- **La prise en charge du vaccin à 100 %** : aucun Français ne doit renoncer à se faire vacciner pour des raisons financières.
- **La sécurité** : la vaccination se fera dans le strict respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé dans notre pays.

## POUR EN SAVOIR +

- [Page sur la stratégie de vaccination de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- [Vaccination contre la Covid-19 : la HAS définit la stratégie d'utilisation du vaccin Comirnaty®](#)
- [Dossier vaccination contre la Covid-19 sur le site du ministère des solidarités et de la santé](#)
- [Guide de la vaccination contre la Covid-19 en EHPAD et USLD](#)

### Contacts presse

Préfecture Loire : 06 12 58 25 04  
communication@loire.pref.gouv.fr